

## Aménagement forestier

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ALLEVES

Département : 74 - Haute-Savoie

**2014 - 2033**

Surface cadastrale 67,99 13 ha

Surface retenue pour la gestion 67,99 ha

Altitudes extrêmes : 510 m - 1130 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

Département de la Haute-Savoie  
COMMUNE D'ALLÈVES  
(74540)

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-0529-01

Nombre de Conseillers	L'an deux mille quinze	Le 29 mai
- En exercice : 11		
- Présents : 9		
- Votants : 10		
Votes pour : 10		Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mai 2015.
Votes contre : 0		
Abstention : 0		
	<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs, DELORME Noëlle, ABEL François, DAGAND Max, HENRY Marie-Thérèse, PINEL Mathieu, MIEGE Anne, DAGAND Éric, DAGAND Gilles, MIEGE Hélène.	
	<b>Absents</b> : Mme BERLIOZ Karine et Mr DUBOIS Roland.	
	<b>Procurations</b> : Mme BERLIOZ Karine à Mme DELORME Noëlle.	
	Madame MIEGE Anne a été élue secrétaire de séance.	

**OBJET :** Aménagement de la forêt communale d'Allèves – Période 2014 - 2033

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2014 – 2033 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du Code forestier.

Madame le Maire présente le projet au Conseil Municipal, qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 67.99 ha conformément à la liste des parcelles cadastrales annexée à l'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé pour la période 2014 – 2033,
- ✓ donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000 et aux sites classés.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Noëlle DELORME



Certifiée exécutoire,  
**Le Maire,**



**NOTE DE PRESENTATION**  
**AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ALLEVES**  
**2014 - 2033**

**Le contexte :**

La forêt communale d'Allèves couvre une surface de 67,99 ha à l'étage collinéen. Elle est divisée en 7 parcelles réparties sur 6 cantons : Teppes Mochon (parcelles 1 et 2), Le Greppont (parcelles 3 et 4), Tours Saint Jacques (parcelle 5), Les Fontaines, Les Teppes (parcelle 6) et Les Gargues (parcelle 7). Les parcelles se regroupent en trois ténements, orientés sud-sud ouest.

Le relief est constitué de pentes moyennes à très fortes (20 à 95 %). On note la présence de nombreuses barres rocheuses. Le relief ne permet pas un débardage facile des bois, du fait d'une part des fortes pentes et d'autre part d'une infrastructure peu développée. Il manque notamment des accès arumiers qui permettraient de sortir du bois de Les peuplements sont constitués à 85% de feuillus (hêtre, chênes et autres feuillus) et à 15% de résineux (épicéa et pin sylvestre). Les stations forestières présentes sont des hêtraies-chênaies calcicoles et des hêtraies-chênaies sèches.

**Les enjeux principaux de la forêt :**

La forêt a un rôle de production faible. Les peuplements sont des taillis-sous futaie et des taillis. Elle fournit du bois de chauffage aux habitants de la commune (affouage).

La production forestière est estimée à 2,5 m<sup>3</sup>/ha/an sur une surface en sylviculture de 30,86 ha. La ressource forestière annuelle est donc estimée à 77,15 m<sup>3</sup> de bois ,ce qui représente : 77,15 x 0,79 = 61 tonnes de CO<sub>2</sub> stockés/an.

Elle a un enjeu biodiversité reconnu. Elle est inclue dans deux ZNIEFF de type I "Gorges du Chéran" (2,34 ha) et "Semnoz, versant sud" (62,35 ha).

La forêt est concernée par les périmètres immédiats et rapprochés des captages d'eau d'Aiguebelette, d'Aiguebelette La Veise et d'Allèves amont. Il y a donc un enjeu social fort sur les parties de parcelles concernées (3, 4 et 6), soit sur 26 ha. Le site inscrit "Les tours Saint Jacques" situé dans la parcelle 6 est connu et assez fréquenté. Les tours sont accessibles depuis un sentier inscrit au Plan Départemental d'Itinéraire Pour la Randonnée et ont une importance Un plan de prévention des risques de la commune a été approuvé le 07/07/97. La carte des aléas met en évidence des zones de glissements de terrain et de chutes de pierres. La forêt n'a pas de rôle de protection contre les glissements de terrain superficiels. Elle a par contre un rôle à jouer contre les chutes de pierres sous les Tours Saint Jacques d'autant qu'à l'aval il y a de nombreuses habitations. L'enjeu de protection contre les risques naturels sur les parcelles 5 et 6 est donc fort.

### **Bilan de l'aménagement précédent :**

La forêt était traitée en taillis sous futaie de hêtre, chêne, charme, feuillus divers, épicéa et pin sylvestre. Les récoltes étaient estimées à 110 m<sup>3</sup>/an (tiges, taillis et houppiers). Elles n'ont finalement été que de 41m<sup>3</sup>/an. Les coupes sont principalement des coupes d'affouage.

Les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire sont réalisés assez fréquemment. La dépense la plus importante a été faite en 1999 pour la création de la piste à tracteur sur le bas des parcelles 1 et 2. Globalement, le montant des dépenses est proche de ce qui était prévu avec 1 566 €/an.

La vente des bois rapporte peu dans cette forêt. C'est le revenu de la concession de l'antenne SFR de la parcelle 2 (signée en 2002) qui est la principale source de revenu de la forêt. Les recettes ont été largement dépassées par rapport à ce qui était prévu (+128%).

Le bilan financier de l'ancien aménagement est un bénéfice de 488 €/an en moyenne.

### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

La forêt communale d'Allèves est affectée prioritairement aux fonctions sociale et de protection physique tout en assurant la fonction de production ligneuse et la fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Pour ce faire, la forêt sera traitée en taillis sous futaie et en taillis.

### **Le programme d'actions prévoit :**

#### ***pour les coupes :***

Les coupes prévues pour la prochaine période sont majoritairement des coupes de taillis-sous-futaie. Les bouquets d'épicéas seront récoltés (80m<sup>3</sup>). Le volume des coupes présumé réalisable est de 1 060 m<sup>3</sup> soit en moyenne 53 m<sup>3</sup>/an soit 1,72m<sup>3</sup>/ha/an. Cela permettra de recapitaliser la forêt car le prélèvement sera inférieur à la production forestière (estimée à 2,5m<sup>3</sup>/ha/an).

Actuellement, la parcelle 4 n'est pas exploitable. Cependant, un schéma de desserte est en cours de réalisation par le CRPF et à la demande de l'ONF, il devrait proposer une création de desserte afin de rendre cette parcelle exploitable. En attendant, la coupe proposée dans cette parcelle est conditionnelle.

#### ***pour les travaux :***

Des travaux d'entretien de la régénération (dégagements et dépressages) sont prévus afin d'assurer la qualité et la composition des futurs peuplements adultes.

L'entretien des pistes forestières est nécessaire pour l'exploitation de la forêt et certaines pistes servent également à la promenade.

La poursuite de l'entretien du périmètre et du parcellaire est indispensable au maintien du domaine communal et à la gestion forestière.

Une tâche de Renouée du Japon a été notée sur le parking de la parcelle 6. Cette espèce invasive sera à éliminer avant sa propagation.

### **Bilan prévisionnel**

Le bilan financier est estimé à 2013 €/an en moyenne pour les 20 prochaines années. Les récoltes de bois n'assurent pas un revenu important à la commune car ce sont des récoltes de bois de chauffage. Le bilan reste positif grâce au revenu de la concession SFR sur la parcelle 2 qui est en cours de révision.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ALLEVES</b>				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation					
Communes de situation	74 - Haute-Savoie				
Région nationale IFN de référence	ALLEVES				
Schéma régional d'aménagement de référence	704- Bauges				
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application					
	Année début	Année échéance			
	2014	2033			
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
ALLEVES	F20588V	67,99 13 ha	07/09/1998	1998	2012
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale		67,99 13 ha			
Surface retenue pour la gestion		67,99 ha			
Surface boisée en début d'aménagement		55,10 ha			
Surface en sylviculture de production		30,86 ha			

La surface de la forêt est largement occupée par des éboulis et falaises (zones non boisées). Les hauts de versant restent inaccessibles pour l'exploitation des bois.

Le parc à daims est classé hors sylviculture.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	sans objet 37 ha	faible 11 ha	moyen 20 ha	fort 0 ha	<b>68 ha</b>
biodiversité		ordinaire 0 ha	reconnu 68 ha	fort 0 ha	<b>68 ha</b>
paysage, accueil, eau potable		local 42 ha	reconnu 26 ha	fort 0 ha	<b>68 ha</b>
protection contre les risques naturels	sans objet 49 ha	faible 0 ha	moyen 0 ha	fort 19 ha	<b>68 ha</b>

La forêt communale est traversée par plusieurs sentiers PDIPR :

- le sentier "Témoignages d'anciens alpages et Tours Saint Jacques insolites" géré par la communauté de commune du Pays d'Alby
  - la liaison "Tour du Lac d'Annecy" - "Tour des Bauges" gérée par le Parc Naturel Régional de Bauges.
- Du fait de sa beauté, le site d'Allèves a atteint une certaine notoriété. Les promeneurs observent surtout la forêt depuis le pont de l'Abîme et la route de Bange.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Site classé	1 ha	Site ponctuel des Tours Saint-Jacques à Allèves
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	5 ha	Captages de Aiguebelette, Aiguebelette La Veise et d'Allèves amont
Plan de prévention des risques	68 ha	approuvé le 07/07/97 révision partielle approuvé le 22/11/99

La parcelle 5 contient trois remarquables aiguilles de calcaire scultées par l'érosion, d'un grand intérêt géomorphologique. Il s'agit d'un site ponctuel classé "Tours Saint-Jacques".

Les périmètres immédiats et rapprochés des captages d'eau d'Aiguebelette, d'Aiguebelette La Veise et d'Allèves amont concernent 5 ha de la forêt communale. Il y a donc un enjeu social reconnu sur les partie de parcelles concernées (3, 4 et 6) sur 26 ha.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	65 ha	Gorges du Chéran (2,34 ha) et Semnoz, versant sud (62,35 ha)
ZNIEFF de type II	63 ha	Montagne du Semnoz

La commune d'Allèves est une enclave dans le Parc Naturel Régional des Bauges.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	3 ha

Problèmes fonciers : Le parc à daims présent dans une partie de la parcelle 4 crée une enclave. La commune n'a pas renouvelé à l'heure actuelle la concession qui autorisait M. Navet à laisser ses daims dans ce parc clôturé. La date de fin de validité de la concession était le 31 mars 2012. Cependant le parc et les daims sont toujours présents.

Essence peu adaptée : Au vue des changements climatiques, l'épicéa n'est plus à sa place en dessous de 1000 m d'altitude.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	26 ha
Pratique de l'affouage	25 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	55 ha

Les hauts des versants sont inexploitables à cause du relief dans les parcelles 1 à 3 et dans la 5 et par manque de desserte dans la parcelle 4. Un schéma de desserte est en cours de réalisation par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Actuellement, la forêt est exploitée uniquement par la pratique de l'affouage.

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	510 m	1 130 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ana_7.5.1	Hêtraies-chênaies calcicole	16,92 ha	25%
ana_7.2.2	Hêtraies-chênaies sèches	17,82 ha	26%
a	Surface non boisée	13,07 ha	19%
x	Surface non décrite	20,18 ha	30%
TOTAL		67,99 ha	

Guide des unités stationnelles de référence : Catalogue des stations forestières de montagne.

Les sols sont issus de la décarbonatation des calcaires. La profondeur varie selon la charge en cailloux et le relief. Ils sont donc en général superficiels et de texture limono-argileuse. Par endroits, ils sont même squelettiques.

Les stations forestières 7.5.1 ont des potentialités bonnes à moyennes et les 7.2.2 ont des potentialités faibles à très faibles.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Hêtre	68%
Chêne rouvre ou pédonculé	5%
Autre feuillu	12%
Épicéa commun	7%
Pin sylvestre	8%
TOTAL	100%

On trouve quelques plantations éparses d'épicéas.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1	Futaie adulte strate 1 prépondérante	11,27 ha	17%
12	Futaie adulte peuplement à strates 1 et 2	4,73 ha	7%
13	Futaie à 2 étages peuplement à strates 1 et 3	0,84 ha	1%
C	Futaie claire	2,07 ha	3%
L	Futaie ouverte	1,04 ha	2%
CH	Peuplement chétif	1,94 ha	3%
T	Taillis	12,85 ha	19%
A	Surface non boisée	13,07 ha	19%
X	Surface non décrite	20,18 ha	30%
TOTAL		67,99 ha	

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Taillis (T)	12,85 ha	
Taillis-sous-futaie (TSF)	18,01 ha	67,99 ha
Hors sylviculture de production	37,13 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>67,99 ha</b>	

La forêt anciennement traitée en taillis-sous-futaie sera convertie progressivement en futaie irrégulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Hêtre		16,00 ha	51,8%	120	40
Chêne sessile		2,01 ha	6,5%	130	40
Chêne sessile	Station 7.2.2 en taillis	12,85 ha	41,6%	40	25
<b>TOTAL</b>		<b>30,86 ha</b>			

Les essences d'accompagnement à favorier sont l'érable sycomore , l'érable champêtre, les tilleuls, les alisiers, l'érable à feuilles d'obier...

L'épicéa et le pin sylvestre ne sont pas sur des stations adaptées. Ils seront conduits jusqu'à ce qu'ils atteignent leur âge d'exploitabilité.

### 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	3,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Nouvel aménagement
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>
Surface moyenne annuelle à passer en coupe

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle UG	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Surf. par groupe
Code	Libellé					
TSF	taillis sous futaie	1_a	6,18	6,18	0,00	30,02
TSF	taillis sous futaie	2_a	0,73	0,73	0,00	
TSF	taillis sous futaie	3_a	6,90	4,31	2,59	
TSF	taillis sous futaie	5_a	2,43	2,43	0,00	
TSF	taillis sous futaie	6	12,66	10,97	0,00	
TSF	taillis sous futaie	7_a	1,12	1,12	0,00	
TAI	taillis	4	6,14	5,12	0,00	6,14
HSN	évolution naturelle	1_b	9,58		8,62	31,83
HSN	évolution naturelle	2_b	5,62		3,37	
HSN	évolution naturelle	3_b	8,83		8,83	
HSN	évolution naturelle	5_b	4,12		0,82	
HSN	évolution naturelle	7_b	3,68		0,92	
Totaux			67,99	30,86	25,16	

La parcelle 4 est actuellement en grande partie inexploitable mais les projets du futur schéma de desserte devraient permettre son exploitation.

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Volume à récolter	Observations
	P <small>l</small> e-UG	Partie d'UG								
2016	2_a		taillis sous futaie	0,73 ha	0,50 ha	taillis	taillis hêtre PB à capitaliser		30 m <sup>3</sup> (dont tail 30 m <sup>3</sup> )	Partie aval de la piste - priorité à
2019	3_a		taillis sous futaie	6,90 ha	4,00 ha	taillis sous futaie	taillis s/ f. hêtre BM ~vol objectif		200 m <sup>3</sup>	enjeux signalés : biodiversité - priorité à l'affouage
2023	6		taillis sous futaie	12,66 ha	9,00 ha	taillis	taillis hêtre PB ~vol objectif		400 m <sup>3</sup>	enjeux signalés : biodiversité- risques naturels- protection captage- priorité à l'affouage
2025	6		taillis sous futaie	12,66 ha	1,50 ha	amélioration	f. irrégulière épicea BM ~vol objectif		80 m <sup>3</sup>	éclaircie et récolte des gros bois
2028	5_a		taillis sous futaie	2,43 ha	2,00 ha	taillis	taillis hêtre PB ~vol objectif		100 m <sup>3</sup> (dont tail 100 m <sup>3</sup> )	priorité à l'affouage
2032	4		taillis	6,14 ha	5,00 ha	taillis	taillis hêtre PB ~vol objectif	X	250 m <sup>3</sup> (dont tail 250 m <sup>3</sup> )	enjeux signalés : biodiversité- priorité à l'affouage accès coupe bloqué par point noir routier
<b>TOTAUX</b>				<b>22,00 ha</b>					<b>1060 m<sup>3</sup> (dont 380 m<sup>3</sup> de taillis)</b>	

Pb : petits bois (20-25cm)

BM : bois moyen (30-40cm)

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	69 m <sup>2</sup>	69 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 060 m <sup>3</sup>	810 m <sup>3</sup>

La majorité de la récolte a vocation à être du bois de chauffage. Les éventuelles grumes seront à récolter en un passage.

La récolte de 1060 m<sup>3</sup> soit 1,7m<sup>3</sup>/an représente environ la moitié de la production forestière (2,5m<sup>3</sup>/ha/an). Cette période d'aménagement est donc une phase de recapitalisation des peuplements.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Dégagement	parcelles 2, 3 et 6	2 ha	à ajuster en fonction de la taille des trouées	3 000 €	I
	Dépressage	parcelle 1	6 ha	à faire en 2 passages	12 000 €	E
				<b>Total</b>	15 000 €	
				<b>soit annuellement</b>	750 €/an	

\* Investissement ou Entretien

L'entretien de la régénération est nécessaire pour s'assurer de la qualité, de la densité et de la composition en essence des futurs peuplements adultes.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q'té	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des pistes forestières		3 750 m		6 000 €	E
				<b>Total</b>	6 000 €
				<b>soit annuellement</b>	300 €/an

\* Investissement ou Entretien

En 2001, un projet de création de 300 m de piste forestière dans la parcelle 4 a été refusé par la commune à cause de la présence du périmètre rapproché du captage d'eau "Allèves Aval".

L'ONF a sollicité le CRPF qui réalise actuellement un schéma de desserte sur le territoire communal afin d'étudier un projet de piste qui longerait la limite nord de la parcelle 4.

En cas de réalisation d'une infrastructure située dans un des périmètres de captage, une étude hydrogéologique sera nécessaire au préalable.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre		9,9 km		14 850 €	E
Entretien du parcellaire		0,4 km		600 €	E
Lutter contre les espèces invasives : Renouée du Japon	parcelle 6 au niveau du parking, sur le périmètre nord de la parcelle		Interventions à faire rapidement avant le développement de l'espèce et à réitérer tant que nécessaire. 3 passages / an pendant 3 ans jusqu'à épuisement de la souche	1 200 €	E
				<b>Total</b>	16 650 €
				<b>soit annuellement</b>	833 €/an

\* Investissement ou Entretien

### Foncier :

\* Les limites périmétrale et parcellaires sont l'objet d'un entretien régulier. Cet entretien devra être poursuivi afin de pérenniser l'investissement important consenti que représente le bornage et la délimitation de la forêt et des parcelles.

Le périmètre n'est pas ou presque plus matérialisé sur deux secteurs :

- la parcelle 7, seul le périmètre sud-sud est encore un peu visible,
- le périmètre nord de la parcelle 6 entre les bornes 2 et 6 et 6 et 7.

Les limites devront être rematérialisées au cours de l'aménagement.

\* Le parc à daim doit être retiré de la parcelle communale car la convention avec la commune est arrivée à son terme. La vente des arbres abîmés par le barbelé sera à négocier avec le propriétaire du parc. Sinon, la convention devra être renouvelée...

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Séverine Bessard

**Etude de terrain et inventaires :** Brice Henriot, agent patrimonial et Séverine Bessard

**Cartographie :** Bertrand Aubineau et Lucile Garnier, SIG

**Rédigé le** 16/02/2015  
 par le chef du projet d'aménagement  
 Signé : Séverine Bessard  
 avec l'appui de Brice Henriot, agent patrimonial et  
 de Denis Méjat, Responsable UT d'Annecy

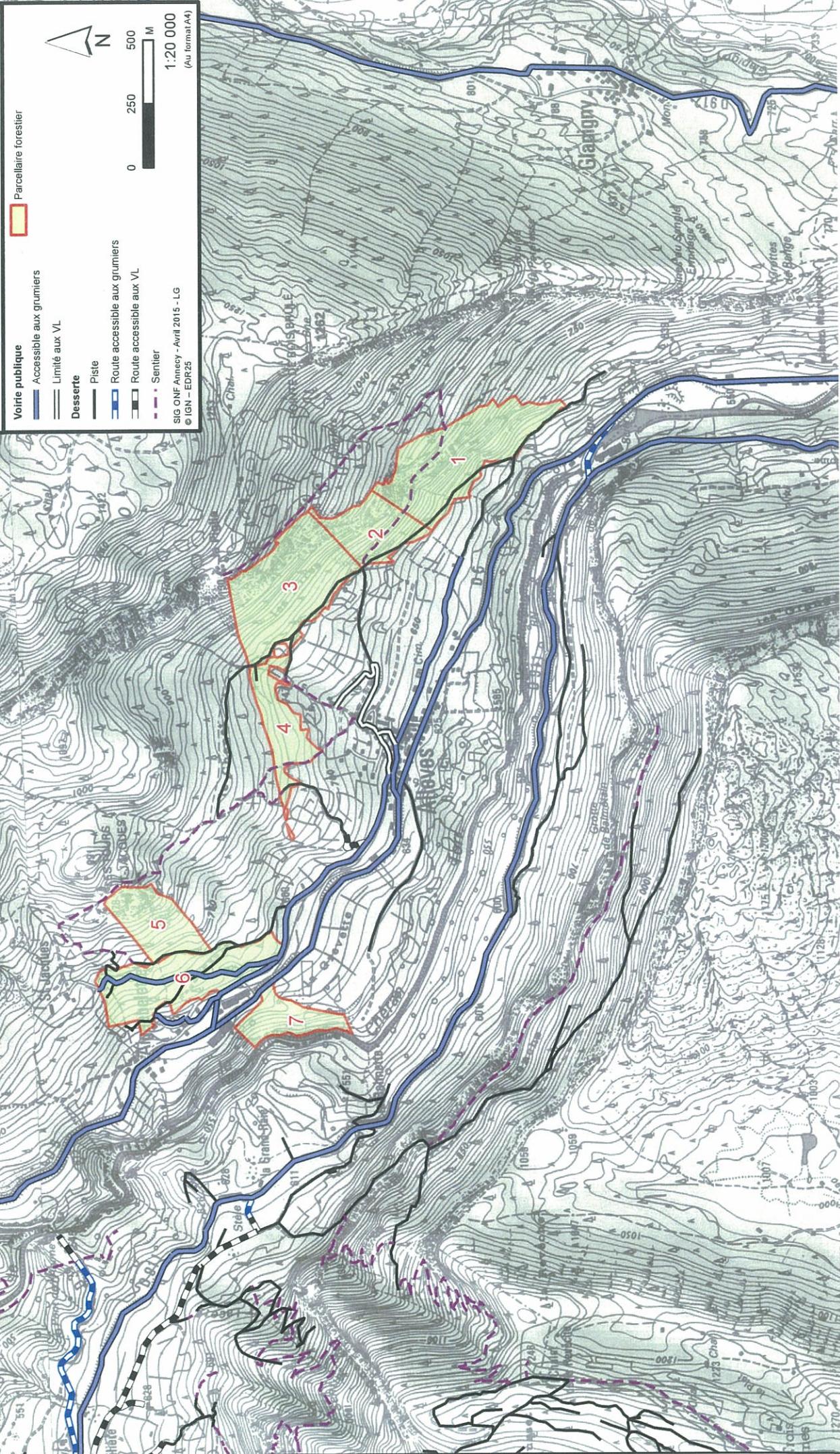
**Vérifié le**  
 par le responsable Forêt de l'Agence  
 Signé : Claude Lebahy

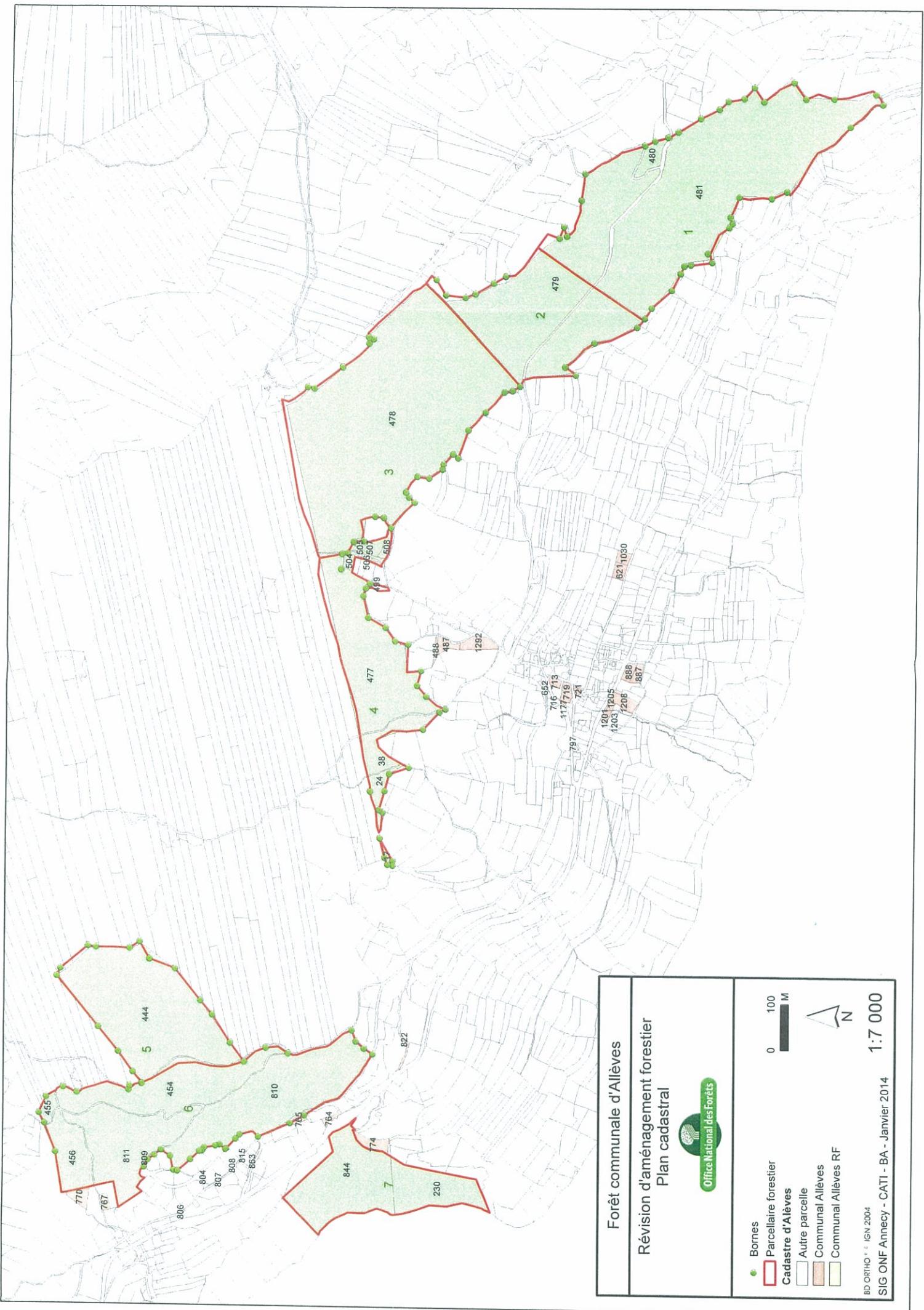
**Proposé le**  
 par le directeur d'Agence  
 Signé : Jean-François Lafitte

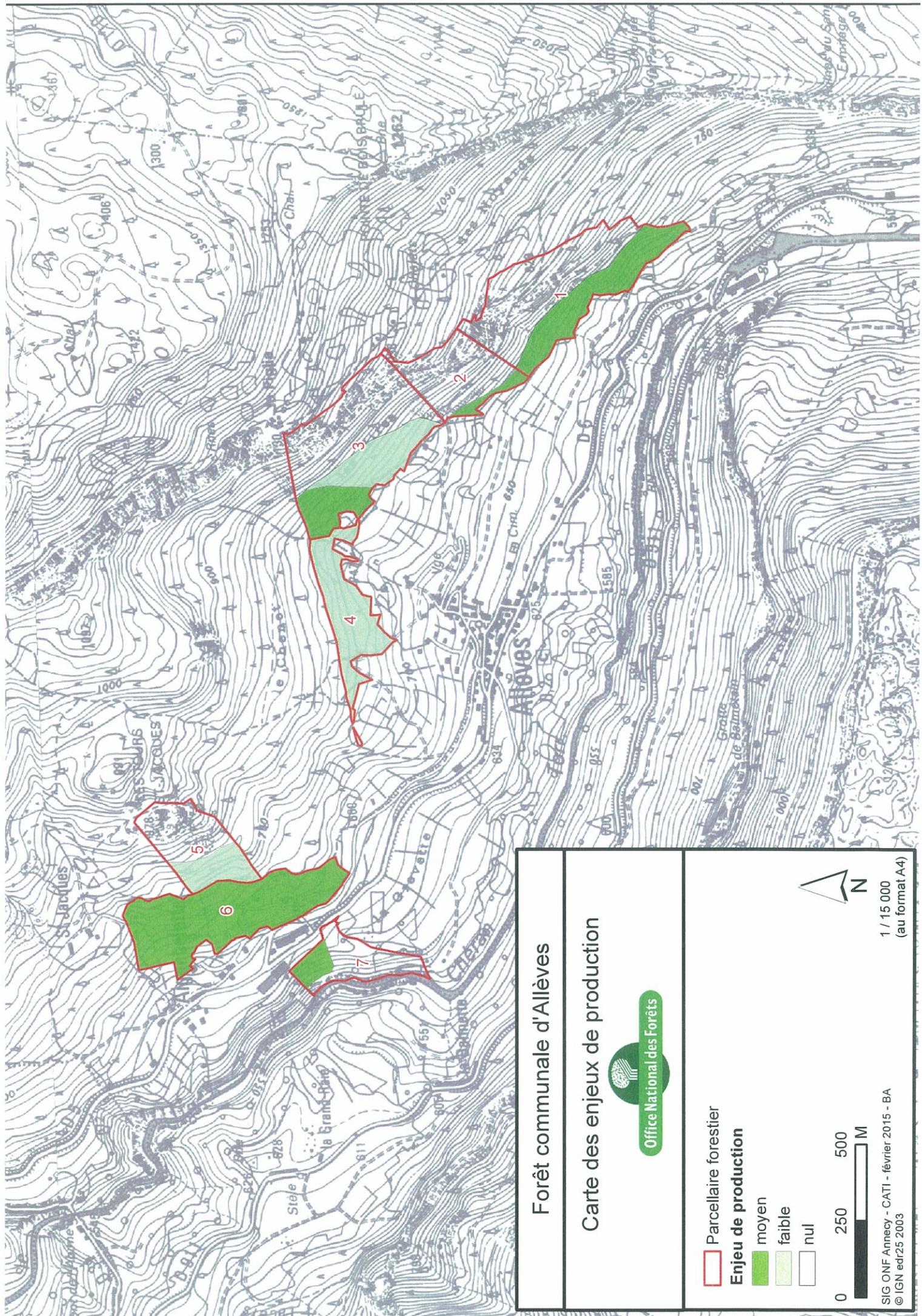
## Forêt communale d'Allèves

### Révision d'aménagement forestier

#### Plan forestier







## Forêt communale d'Allèves

Carte des enjeux de production



Parcellaire forestier

Enjeu de production

moyen

faible

nul

0 250 500 M

Forêt communale de ALLEVES

## Carte des enjeux sociaux



## Parcellaire forestier

## Enjeu social

- local
- reconnu
- fort

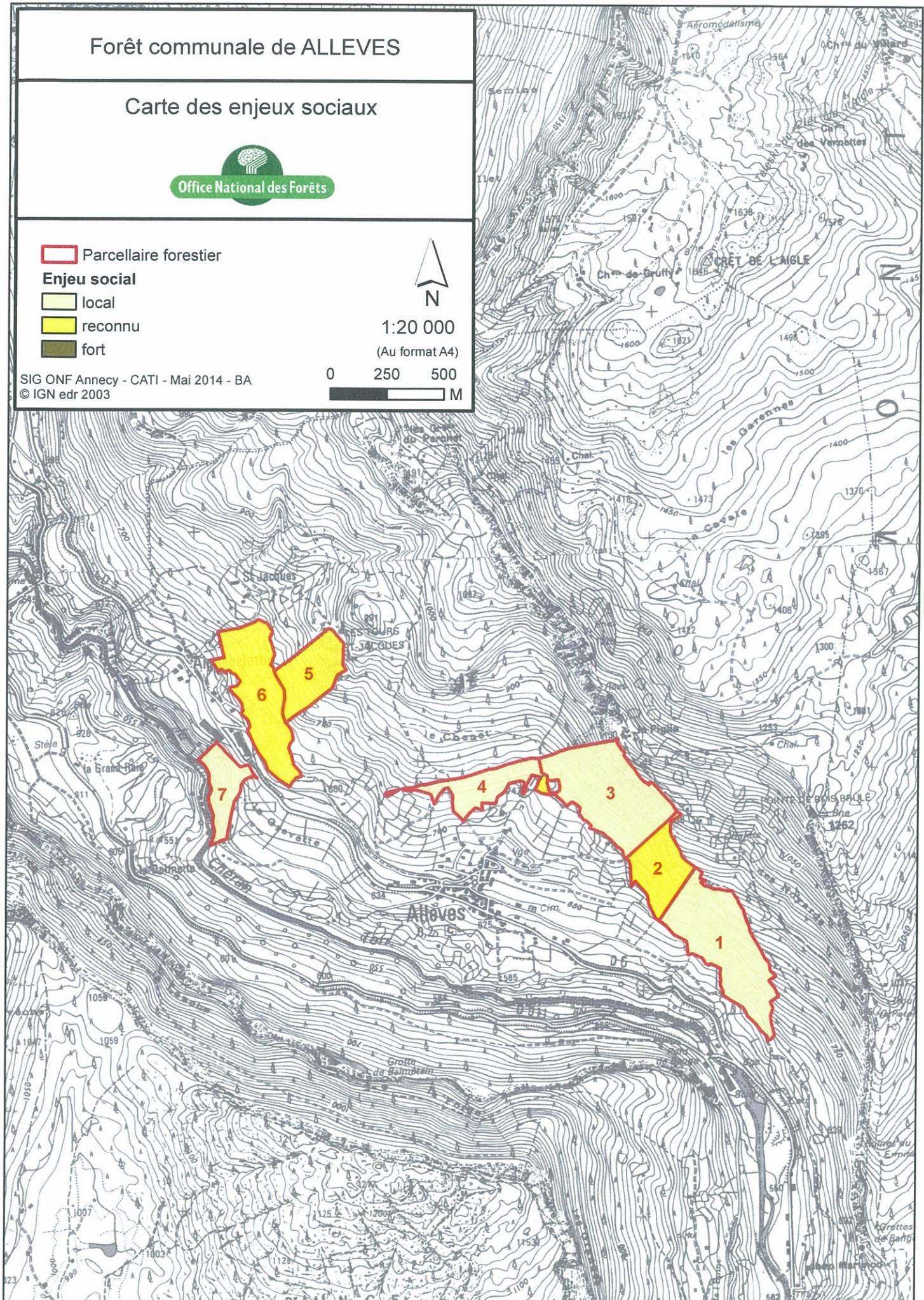
SIG ONF Annecy - CATI - Mai 2014 - BA  
© IGN edr 2003

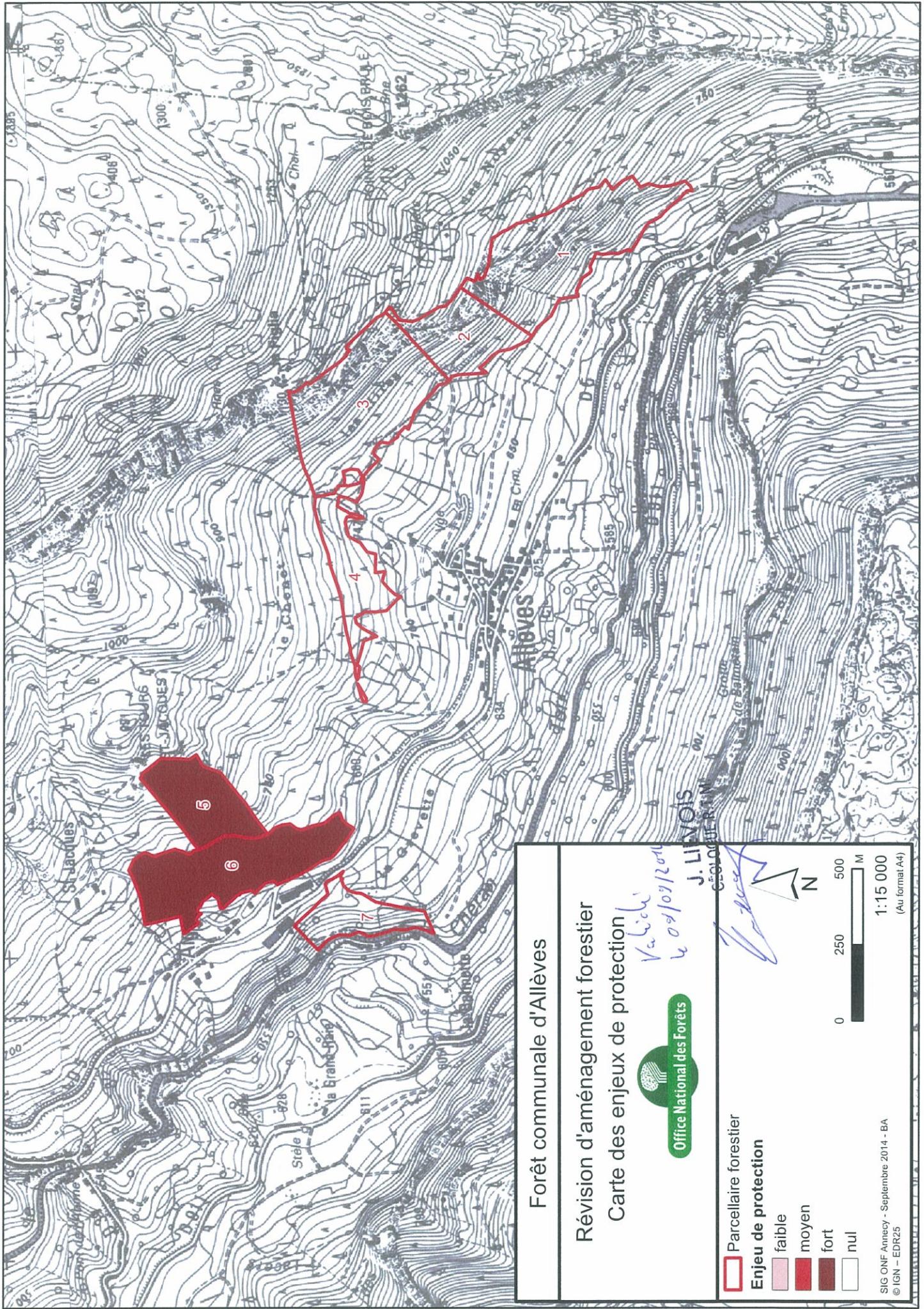
0 250 500 M

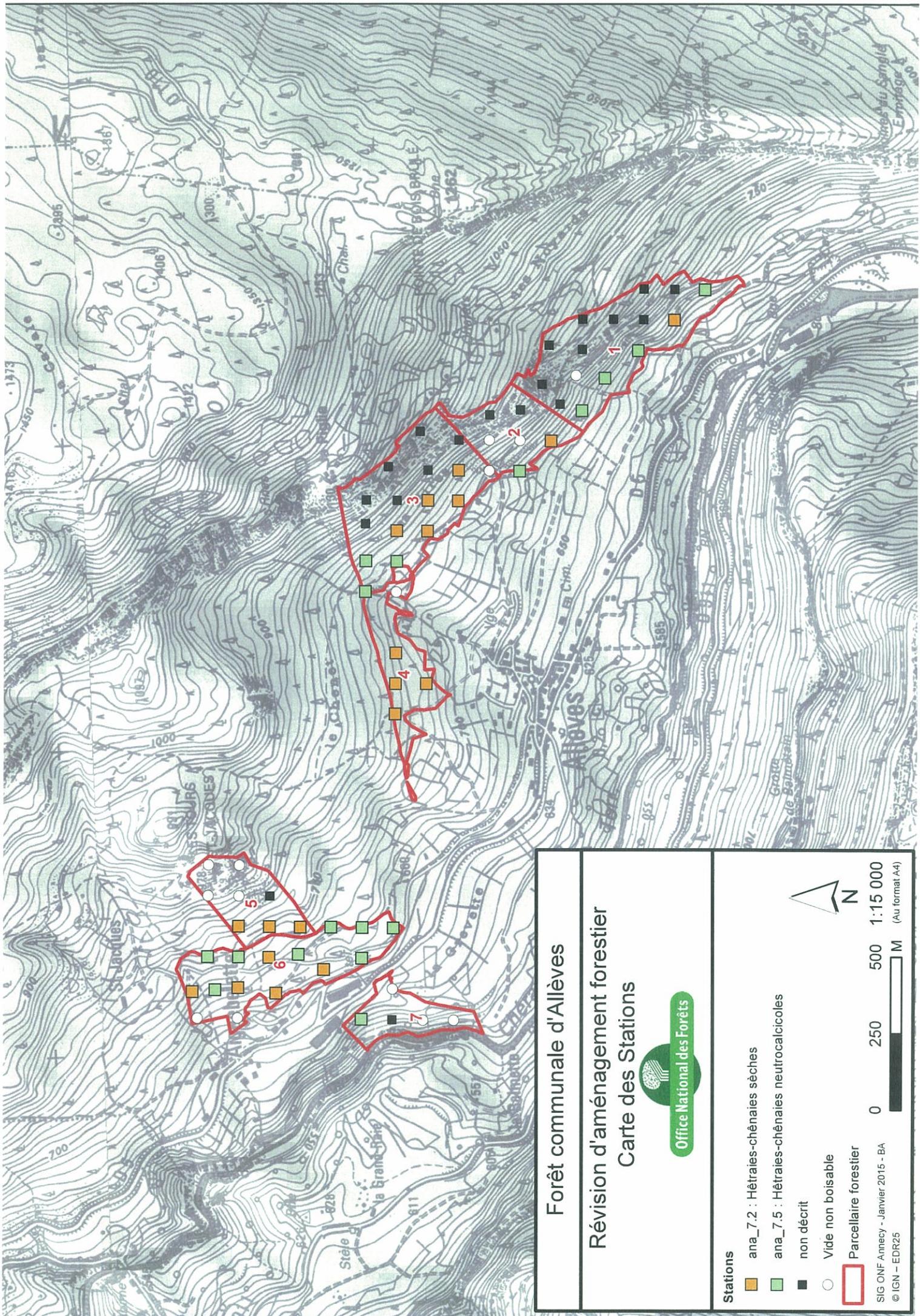
N

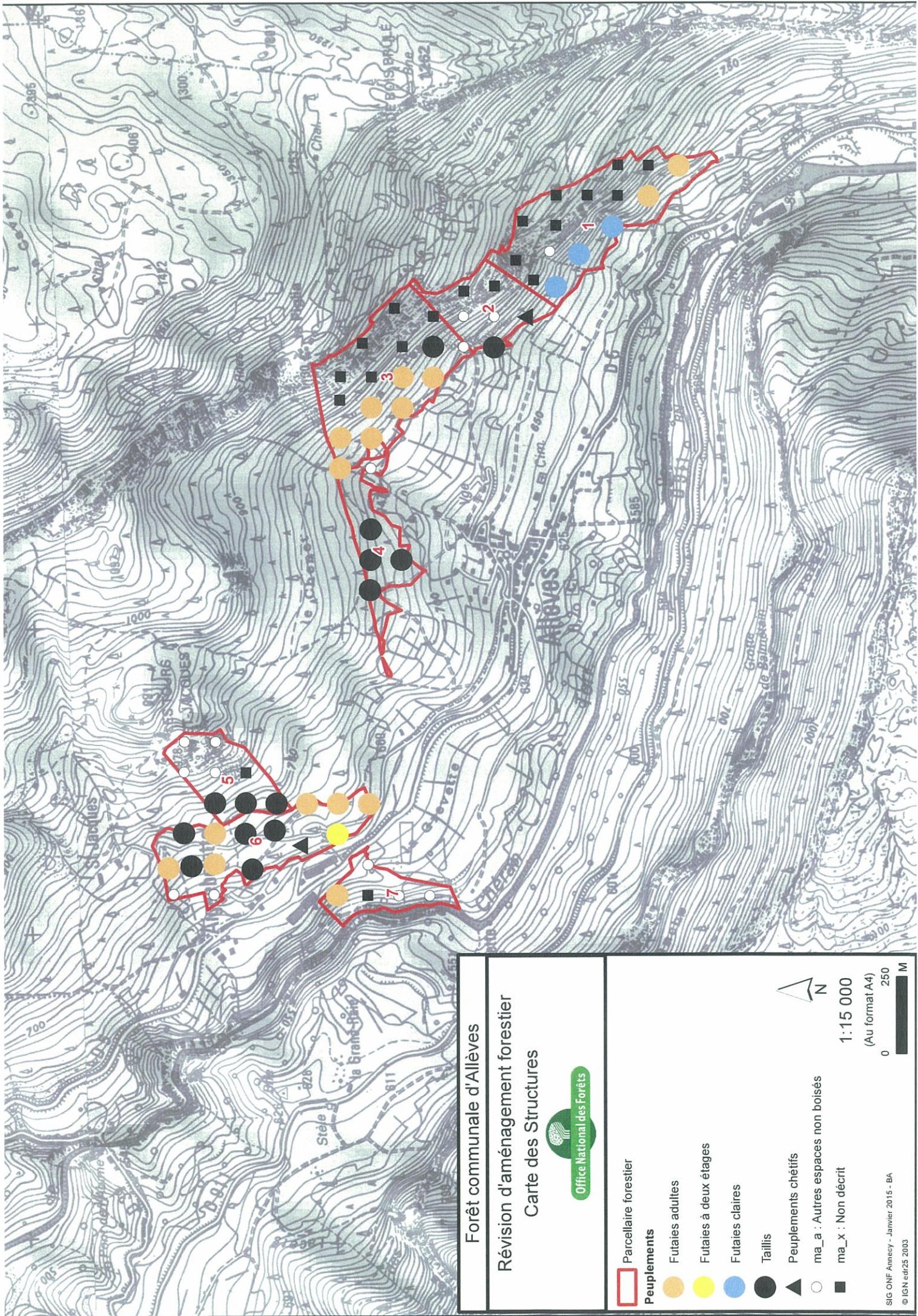
1:20 000

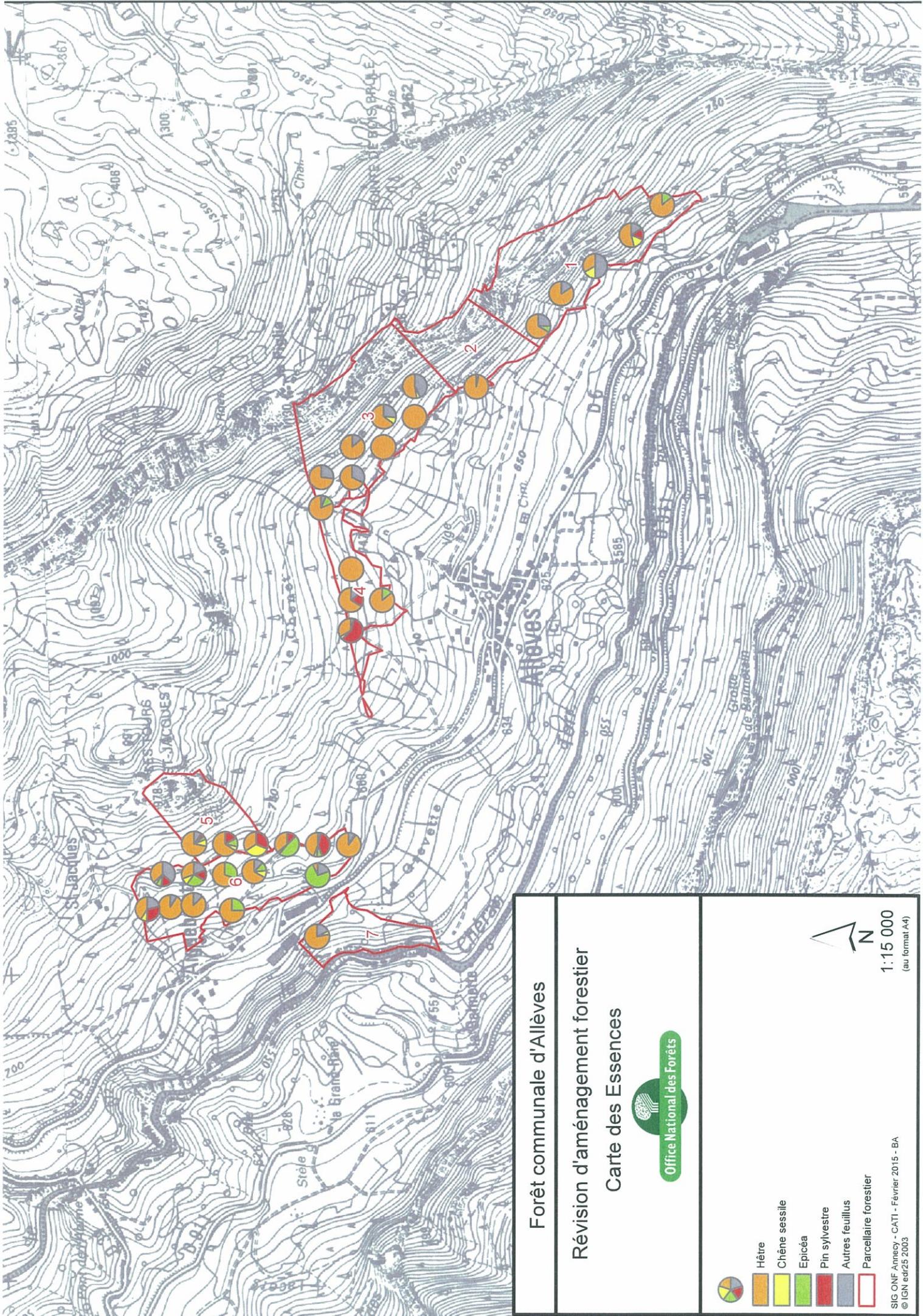
(Au format A4)









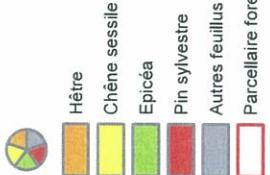


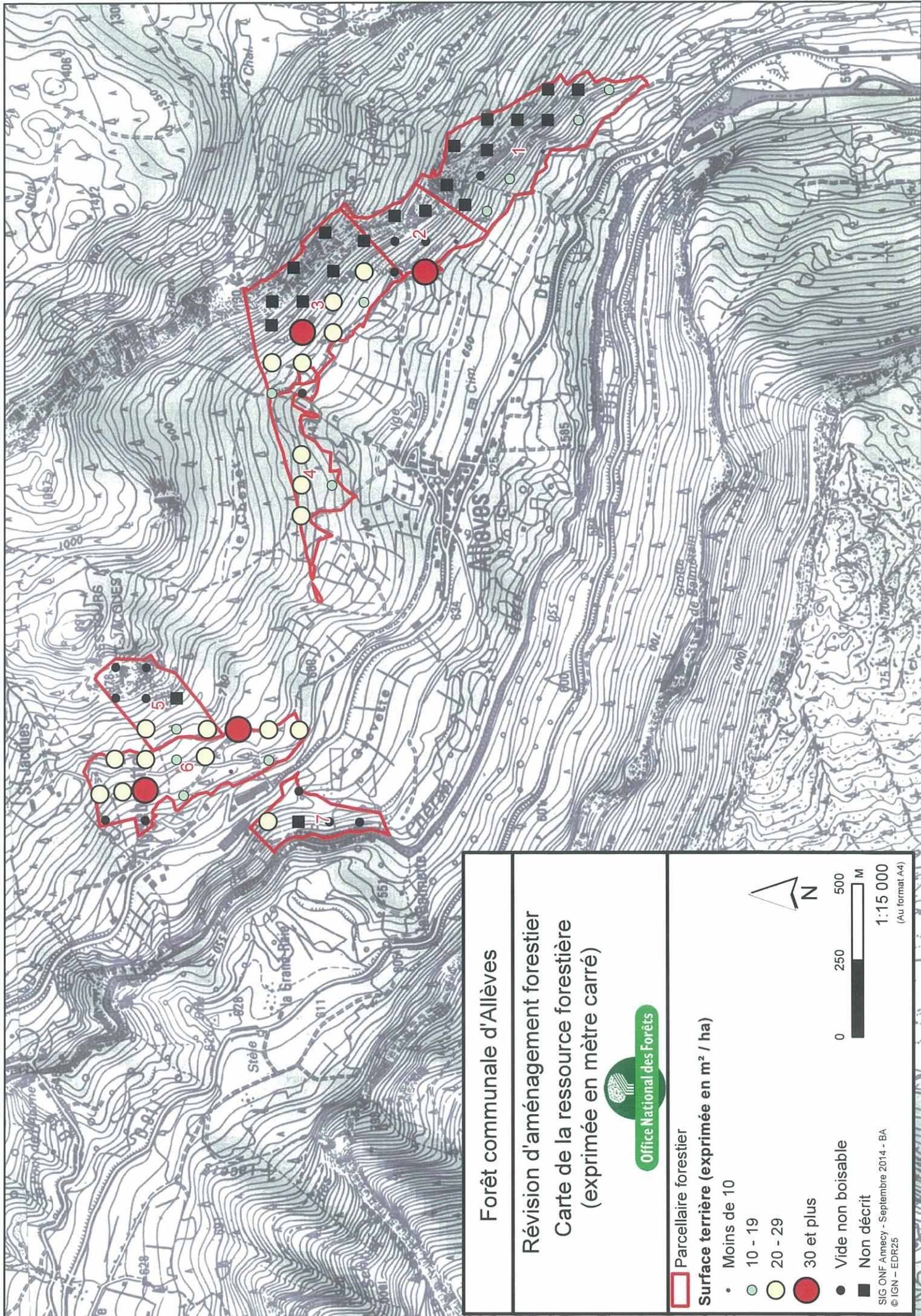
Forêt communale d'Allèves  
Révision d'aménagement forestier  
Carte des Essences



Office National des Forêts

N  
1:15 000  
(au format A4)





## Forêt communale d'Allèves

Révision d'aménagement forestier  
Carte de la ressource forestière  
(exprimée en mètre carré)



Office National des Forêts

Parcellaire forestier  
Surface terrière (exprimée en m<sup>2</sup> / ha)

Moins de 10

10 - 19

20 - 29

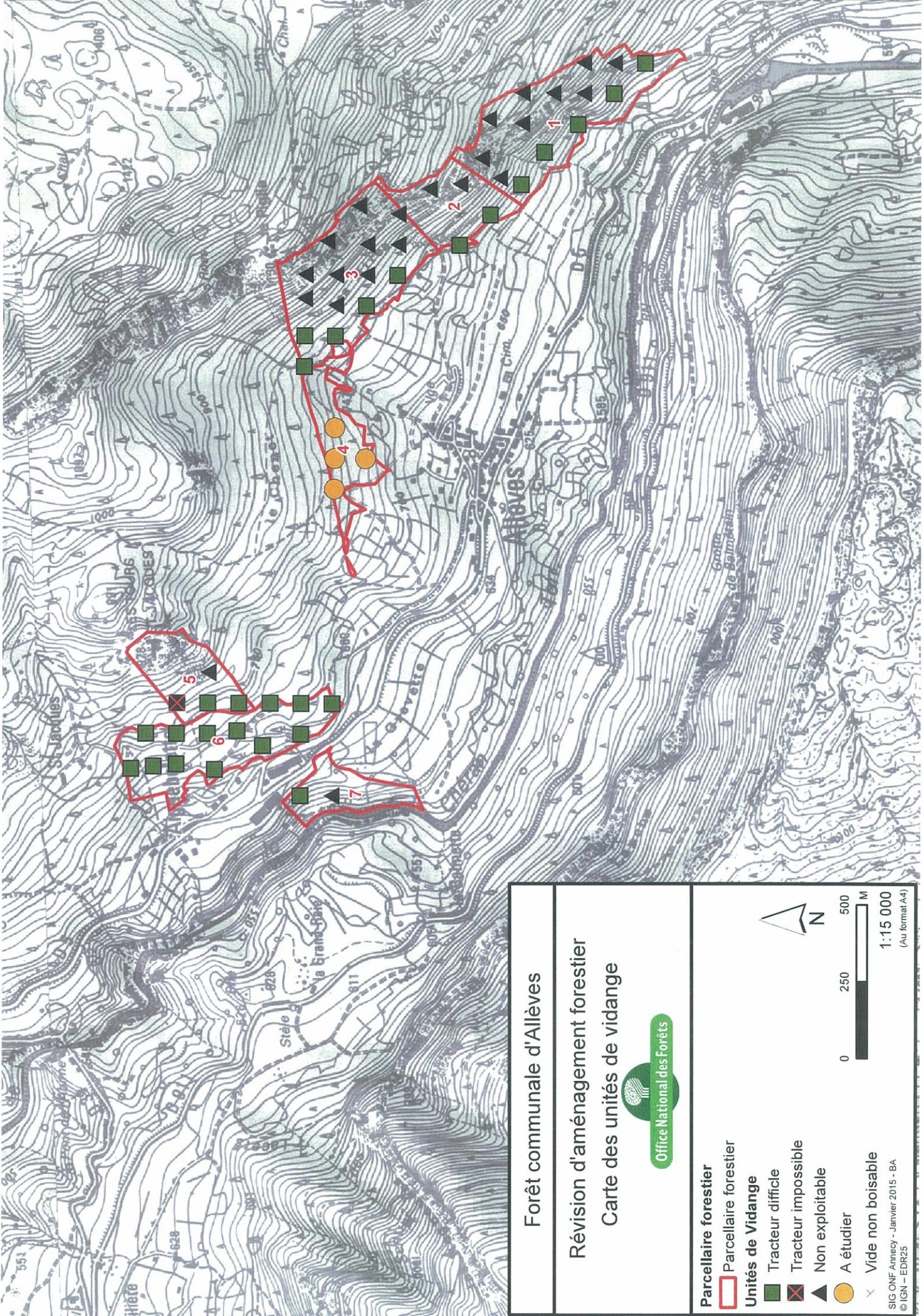
30 et plus

Vide non boisable

Non décrit

SIG ONF Annecy - Septembre 2014 - BA  
© IGN - EDR25

1:15 000  
(Au format A4)



## Forêt communale d'Allèves

### Révision d'aménagement forestier

### Carte des unités de vidange



Parcellaire forestier

Unités de Vidange

Tracteur difficile

Tracteur impossible

Non exploitable

A étudier

Vide non boisable

SIG ONF Annecy - Janvier 2015 - BA  
© IGN - EDR25

N  
1:15 000  
(Au format A4)

# Forêt communale de ALLEVES

## Révision d'aménagement forestier Carte des zonages environnementaux



- Parcellaire forestier
- Parc Naturel Régional
- Site classé
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Site inscrit



0 250 500 M

EDR25 © IGN

SIG ONF Annecy - CATI - Mai 2013 - BA

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Site classé des Tours St Jacques

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

